



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/02/2023

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	20	27
Date convocation 15/02/2023		
Date Publication 24/02/2023		
N° Délibération 2023-01-08		
Secrétaire Séance Franck SEROPIAN		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 21 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

**Présents :** M. Jean-Luc CHAPON, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOLAT, Mme Sylvie LOPEZ, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, Mme Hélène GILET, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN, M. Simon SUBTIL.

**Absents représentés :** Mme Laurence JACQUEMART (pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON), M. Olivier CLEMENT (pouvoir à Mme Fanny CABOT), Mme Anne-Sophie LAUTHIER (pouvoir à Mme Sandra ROLLET), M. Julien HURARD (pouvoir à M. Guy ATTIGUI), Mme Amandine BRUNEL (pouvoir à Mme Hélène GILET), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Gérard BONNEAU), Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU (pouvoir à M. Simon SUBTIL).

**Absente non représentée :** Mme Séverine PEUCHERET

M. Fabrice VERDIER ne prenant pas part au vote quitte la séance

### **Objet : Avis sur la demande d'affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard**

L'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

L'action de l'ADHL s'articule autour de quatre grands axes :

- Les interventions sociales d'accompagnement en matière de logement prescrites par le service public départemental des solidarités sociales ou par d'autres acteurs à condition d'être financées par le prescripteur tiers (mairie, Etat).
- Le développement d'une offre de logements en adéquation avec les besoins et adaptée aux publics du Département dans la perspective d'un rééquilibrage territorial et d'une amélioration de l'accessibilité financière. L'ingénierie auprès des porteurs de projet et le soutien financier seront les leviers nécessaires pour développer cette offre de logement.
- La lutte contre la précarité énergétique pour soutenir les ménages et mener une politique active d'éco-responsabilité.
- L'orientation des demandes de logement en lien avec les interventions sociales d'accompagnement vers une offre mieux maîtrisée par les actions de l'agence.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation et doit intervenir dans un délai de deux mois suivant la transmission de la demande d'affiliation.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner un avis favorable à l'affiliation au CDG 30 de ce nouvel établissement public.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21/02/2023

Délibération n° 2023-01-08**VU :**

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le code général de la fonction publique,
- Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30,
- La délibération du conseil d'administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement en date du 4 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion,
- L'information communiquée par le Président du Centre de Gestion à tous les employeurs locaux affiliés en date du 5 janvier 2023,

Le rapport entendu,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE** donne son accord à l'affiliation de cet établissement public départemental au centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le secrétaire de séance,  
**Franck SEROPIAN**Le Maire d'Uzès,  
**Jean-Luc CHAPON**